

Informations de base	
2005/0250(AVC) AVC - Procédure d'avis conforme (historique) Décision	Procédure terminée
Industrie automobile: règlement 107 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies CEE/NU sur l'approbation des véhicules de catégorie M2 ou M3 eu égard à leur construction générale Subject 3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles	

Acte final	
Décision 2006/0874 JO L 337 05.12.2006, p. 0045	Résumé